

## **COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 18 mars 2019 à 20 h 30

Convocation du 06 mars 2019

**Etaient présents** : Laurent COCHONNEAU, André DIAZ, Mathilde PLU, Christian BARBEAU, Christophe LALOU, Claudine BIZOT, Jean-Marie BOULAY, Jean-Yves BOURGE, Fatima CHENNOUKH, Joël CHESNIER, Michel DEROUINEAU, Laetitia GUTKNECHT, Marie-Line REVEL

**Absents excusés** : Bruno LECOMTE pouvoir à Laurent COCHONNEAU  
Manuella AUBRY CHABLE pouvoir à Christian BARBEAU  
Jean-Daniel NOEL pouvoir à Christophe LALOU  
Sylvie HERON pouvoir à Laetitia GUTKNECHT

**Était absent non excusé** : Pascal MARTIN

**Secrétaire de séance** : Claudine BIZOT est désignée en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

---

### **ORDRE DU JOUR :**

- Validation du projet MAM et place du Mail
  - Demande amendes de Police
  - Questions diverses
- 

Monsieur Le Premier Adjoint demande si le compte rendu de la séance du 28 janvier 2019 apporte des remarques particulières.

Michel DEROUINEAU indique que Pascal MARTIN est noté présent ce qui n'était pas le cas. Ceci est donc pris en compte.

Vote : 17 pour

Le registre circule pour les signatures.

#### **❖ Validation du projet MAM et place du Mail**

En mars 2018, des assistantes maternelles de la commune ont contacté la mairie car elles avaient un projet de Maison d'Assistante Maternelle (MAM) sur notre commune. Elles étaient à la recherche d'un local suite à la création de leur association « Les Petits Gervais ». Elles ont pour partenaires la CdC OBB, la CAF et le Conseil départemental de la Sarthe.

Il y a des contraintes pour accueillir 16 enfants il faut 133 m<sup>2</sup> de surface utile et un extérieur est conseillé où elles pourraient installer des jeux.

Les élus ont constaté que deux locaux pouvaient correspondre pour la MAM : l'ancien restaurant scolaire et la longère. Le bâtiment serait loué à l'association. L'objectif est une ouverture en septembre 2020.

Comment la commune va-t-elle financer la MAM : il n'y a pas d'aide pour la construction d'un local.

La CDC OBB va verser 1 500 € pour le fonctionnement à l'association « Les Petits Gervais ».

Les MAM doivent être pérennes et il se pose aussi la question de l'accueil des enfants en situation de handicap.

Le bureau d'études ASCOREAL a été retenu par la commune et il a travaillé sur plusieurs scénarii.

#### Scénario 1 : La Longère

Il y a une présence légère d'amiante.

Il y aura 8 mois d'études et 8 mois de travaux

Le projet prévoit une extension de 120 m<sup>2</sup> en structure légère comme le bois pour le bureau, l'accueil, la cuisine et le local poussette, pour un coût de 132 000 € pour l'extension et de 10 000 € pour l'adaptation du bâtiment.

Il faut déposer un permis de construire et le loyer envisagé serait de 400 € mensuel avec les revalorisations annuelles.

Il faut compter 300 000 € pour refaire la place du MAIL.

#### Scénario 2 : l'ancien restaurant scolaire

Il y a aussi une légère présence d'amiante.

Pour le moment la salle a été louée seulement 6 fois en 9 mois.

Le projet aurait un coût de 144 000 €.

Il y aura 5 mois d'études et 6 mois de travaux

Il faut compter 300 000 € pour refaire la place du MAIL.

#### Scénario 3 : pas de Maison d'Assistante Maternelle.

Il faut compter 300 000 € pour refaire la place du MAIL.

Laetitia GUTKNECHT demande à ce que l'association « les Petits Gervais » s'engage par écrit sur cette location avant le lancement du projet.

Michel DEROUINEAU dit que c'est un investissement important pour 16 enfants.

La commission Maison d'Assistante Maternelle a décidé du scénario de la Longère, avec démolition future de l'ancien restaurant scolaire.

André DIAZ dit que des subventions peuvent être demandées et obtenues comme la DETR.

Laurent COCHONNEAU propose de passer au vote sur les différents scénarii pour la création ou non de la MAM ainsi que le site retenu en cas d'avis favorable :

Scénario 3 pas de création de MAM et travaux place du Mail :

vote pour 0 abstention 0 contre 17

Scénario 2 création d'une MAM dans l'ancien restaurant scolaire et travaux place du Mail

vote pour 0 abstention 0 contre 17

scénario 1 création d'une MAM dans la longère et travaux place du Mail

vote pour 15 abstentions 2 contre 0

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal choisissent le scénario 1 la création de la MAM dans la longère avec extension du bâtiment et travaux place du Mail. Le Maire est autorisé à lancer le marché à procédure adaptée.

Le bureau d'étude va poursuivre en ce sens

#### ❖ **Demande de dotation du produit des amendes de police pour la continuation du cheminement piétonnier route de Fromenteau et la réalisation de divers aménagements PMR dans le bourg**

Laurent COCHONNEAU demande aux membres du Conseil municipal leur autorisation afin de solliciter le produit des amendes de police pour la continuation des cheminements route

de Fromenteau pour un coût total de 18 970 € HT et la réalisation de divers aménagements PMR dans le bourg pour un montant de 27 970 € HT.

Les montants des devis sont de 46 940 € HT et la subvention de 20%.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 17

### ❖ Questions diverses

#### Titre des recettes repas des aînés

Laetitia GUTKNECHT propose de valider la décision de la commission seniors pour le choix du traiteur, il s'agit du traiteur CHALIGNE de Saint Mars d'Outillé et d'émettre un titre de recette d'un montant de 28 € pour les personnes de moins de 70 ans qui ont participé au repas des aînés.

Ceci exposé et après en avoir discuté les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité cette demande.

Vote pour 17

#### Régularisation de la subvention de l'OHB pour l'année 2018

André DIAZ explique aux membres du Conseil municipal que pour les années 2018 et 2019 les demandes de subventions de l'OHB sont arrivées sur l'ancienne adresse courriel de la mairie. En conséquence il propose aux membres du Conseil municipal d'attribuer la somme de 1 737.60 € au titre de l'année 2018 elle sera versée au même moment que celle de 2019.

Ceci exposé et après en avoir discuté les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité cette demande.

Vote pour 16

Jean-Yves BOURGE ne prend pas part au vote.

Levée du Conseil à 22 h 00

Prochain Conseil municipal le 25 mars 2019

Le Secrétaire de séance,

Claudine BIZOT

Le Maire,

Bruno LECOMTE